

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 90 (1963)
Heft: 5

Artikel: La voix jurassienne : la fausse monnaie
Autor: Surdez, Jules
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-233237>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La fausse monnaie

par Jules Surdez

Qui ne se souvient de l'ancien maire du Peu-Chapatte, qui était laid comme un bouc et aussi rusé qu'un renard ? Ce n'est pas lui qui aurait tenté de réconcilier des adversaires en les faisant tirer à la courte paille ou à jouer au pair et impair. Il se nommait « Pierrot des poires sauvages ».

Un samedi après-midi, deux Brelotiers en chicane vinrent le consulter au sujet d'un verrat que l'un d'eux avait vendu à l'autre. Guillaume des Sorbiers — le vendeur — était rouge de visage, comme une tuile des Rouges-Terres ; le Colas des Genévriers, l'acheteur, vous regardait toujours sournoisement, avec ses deux yeux de chouette, aux poils hérissés.

— Ce larron-ci, dit l'acheteur, en désignant le vendeur, m'a vendu un verrat que je lui ai bel et bien payé, lors même qu'il me qualifie de menteur. Tu me l'amèneras, lui ai-je dit, jusque devant ma métairie. Fut dit, fut fait. Une fois le porc dans son caboulot, le Guillaume a eu le toupet de me réclamer les cent livres déjà versés aux Sorbiers, en présence de sa femme et de son valet.

— Entendez-vous ce fieffé menteur, s'écria Guillaume en montrant le poing ; je jure devant Dieu que je n'ai jamais vu la couleur de son argent.

— Vous niez donc l'avoir reçu ? dit le maire.

— Je le nie.

— Vous paraissez être un honnête homme. Comme vous n'avez point d'autres témoins que des membres de votre famille, j'enverrai le marguillier de la paroisse quêter pour vous dans toutes les maisons.

— Pour l'exemple, je suis prêt à verser deux livres.

— Et vous, Colas des Genévriers ?

Le maquignon se hâta de puiser dans sa bourse et d'y prendre deux livres qu'il mit dans la main du maire. Celui-ci les regarda attentivement, les flaira, puis les fit sauter d'une main à l'autre et finit par dire :

— Comment, Colas, vous faites de la fausse monnaie ?

— De la fausse monnaie ? que répondit l'autre, en devenant pâle comme un mur.

— Vous savez parfaitement que ces pièces de monnaie sont fausses : moitié argent, moitié plomb. Si vous ne me dites pas d'où vous les avez, je mande immédiatement la police !

— Eh bien ! maire, dit Guillaume, c'est le Colas de Genève, présent, là, devant vous, qui me les a données en échange du verrat.

— Il vous a donc payé le porc ?

— Il me l'a payé, c'est vrai, mais en fausse monnaie.

— Puisqu'il en est ainsi, gardez les cent livres et laissez le verrat au Colas.

— Mais son argent ne vaut rien !

— Il vaut mieux que vous. Je l'ai fait passer pour de la fausse monnaie pour vous tirer les vers du nez. Et maintenant, venez tous deux à la chambre du poêle y boire une « distillée », pour vous remettre de vos émotions !

(Lire l'article en patois : Pages valaisannes.)

A nos fidèles abonnés !...

Un grand nombre d'entre nos fidèles abonnés ont payé leur abonnement et nous les en remercions, car ils ont facilité ainsi notre travail administratif, ce dont notre ami Oscar Pasche ne se plaint pas, au contraire.

En revanche, il en est d'autres qui ont déjà reçu quatre numéros du *Conteur romand* et n'ont pas encore versé leur dû, soit 7 francs, au compte de chèq. post. II 131 39. Nous les prions instamment de bien vouloir le faire avant le 31 janvier 1963. Merci de tout cœur !

La Rédaction.

VARIETES

Humour...

Cela se passait dans un petit collège de village où les autorités scolaires et municipales venaient d'installer un jeune instituteur et une jeune institutrice : quarante ans au total. Tous deux célibataires, bien entendu.

Et les bonnes villageoises de jaser. Car les choses sont ainsi faites : on provoque les incendies et on crie au scandale s'ils éclatent. On ne sut jamais, d'ailleurs, si oui ou non, l'incendie éclata, mais, avec d'innombrables précautions, on nota certains détails alarmants et la Commission scolaire en fut nantie. Obsédé par les perpétuelles insinuations des villageois, le président, le roi des bonnes pâtes, s'en fut au collège et sonna à la porte de l'instituteur. C'était le soir. Mis ainsi en présence du couple, il se montra intimidé. Le moyen de dire quelque chose de désagréable à cette belle et souriante jeunesse !

Alors, il eut ce mot délicieux, ce mot d'un sage qui ne s'érige pas en juge, mais qui saurait, le cas échéant, trouver des circonstances atténuantes, comprendre et absoudre :

« Ce que les gens racontent ne me regarde pas. Ils ont tout le temps les yeux fixés sur le collège. Bien sûr que vous êtes libres, mais tâchez-vous de vous arranger qu'il y ait deux fenêtres éclairées le soir et deux cheminées qui fument le matin ! »

M. Matter.

Chers correspondants

la Rédaction attend vos articles et mots drôles.
